

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 19 novembre 2025

MONOXYDE DE CARBONE : UN DANGER INVISIBLE, MAIS BIEN REEL – ADOPTEZ LES BONS REFLEXES !

Inodore, incolore et impossible à détecter sans équipement, le monoxyde de carbone (CO) reste la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France, avec près d'une centaine de décès chaque année. En Centre-Val de Loire, une cinquantaine d'intoxications sont recensées tous les ans, entraînant le plus souvent une hospitalisation.

Le CO est un gaz asphyxiant extrêmement toxique : il prend la place de l'oxygène dans le sang. Maux de tête, nausées, fatigue... les symptômes peuvent rapidement s'aggraver jusqu'au coma, voire au décès.

Tous les appareils fonctionnant au gaz, au fioul, au bois, au charbon, à l'essence ou à l'éthanol peuvent en émettre.

Avec l'hiver, le risque augmente : chauffez-vous en toute sécurité !

Avant chaque période de chauffe, pensez à faire entretenir vos chaudières, chauffages, conduits de fumée et chauffe-eau par un professionnel qualifié.

Il doit impérativement mesurer le taux de CO après son intervention : c'est la garantie d'une installation sûre.

L'entretien annuel des chaudières est désormais obligatoire, tout comme le ramonage des cheminées.

Les bons gestes pour éviter le danger

- Ventilez ! Assurez une bonne aération toute l'année. Même en hiver, ouvrez vos fenêtres au moins 10 minutes par jour et ne bouchez jamais les bouches d'aération.
- Attention aux chauffages d'appoint : gaz ou pétrole, ils ne doivent être utilisés que ponctuellement (2 heures max) et uniquement dans des pièces bien ventilées.
- N'utilisez jamais un appareil non prévu pour chauffer, comme un barbecue, un braséro ou une cuisinière.
- Groupe électrogène → uniquement à l'extérieur ! Même une ouverture sur l'extérieur ne suffit pas : placez-le loin des fenêtres et des prises d'air.

Les organisateurs de rassemblements (événements familiaux, culturels, religieux...) doivent être particulièrement vigilants : les intoxications liées aux panneaux-radiants à gaz sont fréquentes et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes en France.

Par grand froid, les risques augmentent encore : appareils d'appoint mal utilisés, groupes électrogènes... Les ménages en situation de précarité énergétique sont aussi plus exposés, notamment lorsque la ventilation du logement est insuffisante ou obstruée.

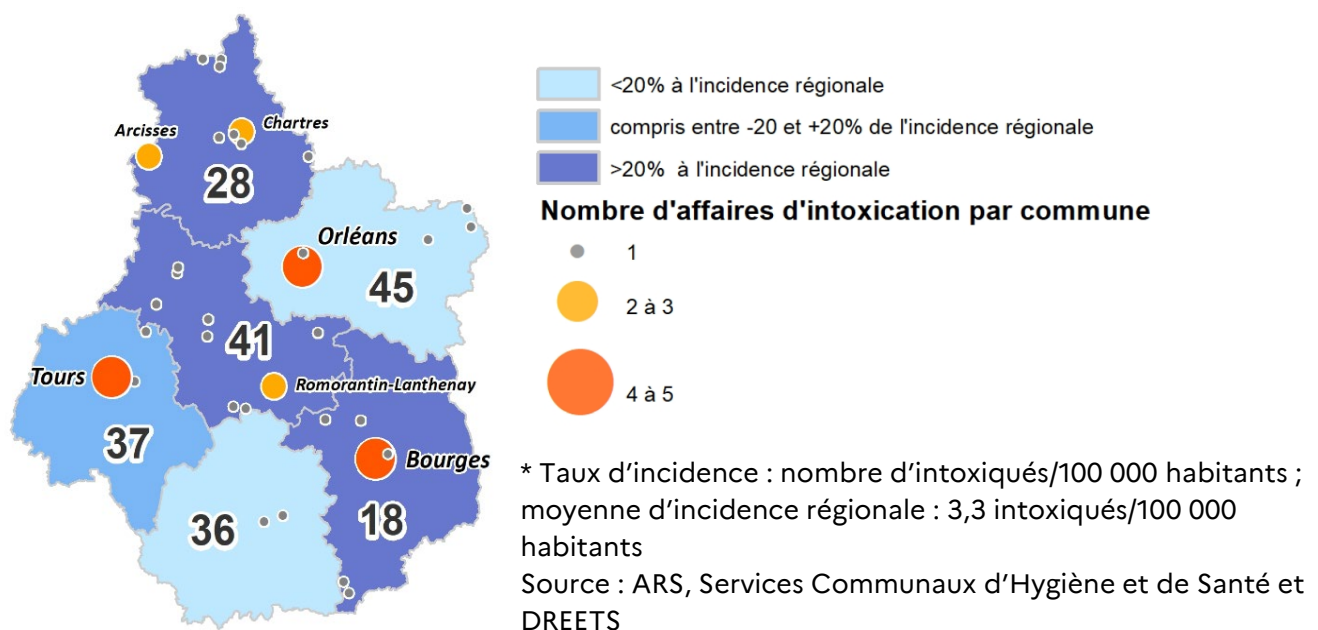
En cas de suspicion d'intoxication : réagissez vite !

- Aérez immédiatement en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêtez les appareils à combustion si possible ;
- Évacuez les lieux sans attendre et n'y retournez pas avant l'avis d'un professionnel ;
- Prévenez les secours : 15 (SAMU), 18 (pompiers), 112 (numéro d'urgence européen).
Pour les personnes sourdes ou malentendantes : SMS au 114.

Chiffres et cartographie 2024 en région Centre-Val de Loire

En 2024, 49 épisodes ont été recensés dans notre région, intoxiquant 148 personnes dont 101 ont été hospitalisées.

Cartographie des intoxications au monoxyde de carbone en Centre-Val de Loire sur l'année 2024.



En 2024, 41 épisodes d'intoxications (84 %) ont eu lieu dans les habitations, 5 épisodes (10 %) sont survenus en milieu professionnel et 3 épisodes d'intoxications dans un lieu collectif.

Aucune intoxication mortelle n'a été déclarée en 2024 en région Centre-Val de Loire.

Dans plus de la moitié des cas d'intoxication dans l'habitat, la **chaudière** reste en cause. Chaque année, plusieurs intoxications sont aussi liées à l'utilisation de **poêles** et de **radiateurs à combustion** défectueux.

Pour en savoir plus et télécharger les supports de prévention :

[Le site de l'ARS](#)

[Le site du ministère en charge de la santé](#)

Contact presse :

ARS – Mathieu MERCIER, Responsable communication - Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr